

Relevé de conclusions

Réunion RN Massif des Aiguilles Rouges

Evaluation à mi-parcours du plan de gestion des RN du massif des Aiguilles Rouges

Lacs, cours d'eau et zones humides

07/02/2019

Présents

Morgane Beaufile (Fédération de pêche, FDPMA74)
Jean-Baptiste Bosson (chargé de mission scientifique, Asters)
Julie Chaboud (CCVCMB)
Laurent Delomez (Garde RNMAR, Asters)
Marion Guitteny (Conservatrice RNMAR, Asters)
Marion Rivollet (SM3A)

Excusés

Jean-François Deshayes (élu municipal, commune de Vallorcine)
Marie Hébert (FNE74)
Yves Pérol (élu municipal, commune des Houches)

La séance débute par une présentation de l'ordre du jour, puis des généralités sur le plan de gestion, avant de détailler les actions du plan de gestion liées à la thématique.

Actions liées aux lacs

Action du plan de gestion : améliorer la naturalité des lacs de montagne

Les lacs Cornu et du Brévent ne sont plus alevinés. La rivière de la Diosaz reste alevinée. L'évaluation est donc bonne pour cette action.

Cette question doit être traitée plus largement, à l'échelle de l'ensemble des lacs d'altitude situés en réserve naturelle (comprenant également le lac d'Anterne, Pormenaz, Jovet).

L'AAPPMA du Faucigny précise qu'ils attendent une réunion à ce sujet depuis deux ans. L'activité de pêche est une activité importante en montagne. Lorsque les lacs ne sont plus alevinés, l'association ne réalise plus de contrôle, ni d'étude pour connaître la population piscicole (étude suivant le protocole DCE et mesures physico-chimique). Ils avaient également réalisé du marquage des individus par le passé.

Asters a rédigé une note début 2018 pour les services de l'État, précisant que les poissons ne font pas partie de l'écosystème naturel de ces lacs d'altitude. Asters n'est donc pas favorable à l'alevinage de ces lacs. Le suivi mené sur les lacs ne démontre pas une amélioration de l'état écologique du lac du Brévent, qui n'est plus aleviné depuis 2011. Le lien entre le mauvais état écologique de ce lac et l'alevinage n'a pas été démontré.

Les services de l'état devaient mener une concertation. Asters propose de les relancer pour que cette réunion ait lieu prochainement.

Précision : la pêche est autorisée dans la réserve naturelle, mais l'introduction d'espèces et le survol sont interdits. L'AAPPMA fait une demande d'autorisation pour apporter des alevins de truite fario par hélicoptère.

Une étude avec l'université de Savoie va être mise en place pour connaître l'état écologique de certains lacs avant l'aire industrielle.

Lac Cornu : moins fréquenté par les pêcheurs. Milieux moins propices aux poissons. Mais l'AAPPMA souhaite tout de même aleviner ce lac.

Actions de suivi / étude des lacs d'altitude

Lac sentinelle : augmentation du nombre de capteurs de température. Analyse de données pas suffisant. Pour les scientifiques, le jeu de donnée n'est pas encore assez important. L'enjeu est de les maintenir impliqués.

Etude des microplastiques et micropolluants sera réalisées sur une partie des lacs. Cet aspect intéresse beaucoup la CCVCMB. Lors de cette journée d'étude sur le terrain, les élus et techniciens pourraient être invités.

Plongée en apnée du lac Cornu : deux frères, l'un apnéiste et l'autre hydrobiologiste ont réalisé un film d'1m30 sur ce lac. Le rendu est très bien. L'avantage est qu'ils ont accès au fond du lac et qu'ils sensibilisent un autre public. Asters souhaite davantage de collaboration avec eux en 2019. La collaboration avec l'ensemble des partenaires du projet Lac sentinelle a été soulevé, mais certains partenaires craignent que ces images ne suscitent un engouement pour la plongée dans les lacs, encore préservés de la fréquentation humaine.

Lac blanc : l'un des lacs les plus fréquentés. La présence d'algues en fin d'été certaines années suscite des questionnements. Un suivi est envisagé, mais l'ajout d'un lac dans le programme lacs sentinelle est compliqué. Une étude ponctuelle, si des financements sont disponibles, pourrait permettre de mieux connaître ce lac. Pour améliorer la sensibilisation sur le site, une réunion était prévue entre tous les acteurs, mais la problématique de la gérance du refuge a reporté cette rencontre.

Actions liées aux zones humides (ZH) et aux cours d'eau

Action de veille des zones humides

Cette action est réalisée, mais il n'y a pas de fichier de suivi. La CCVCMB est en demande de ce type de rendu.

Lors du diagnostic du contrat de territoire ENS (Espaces Naturels Sensibles), le SM3A a fait réaliser des inventaires sur certaines zones humides situées en Réserve Naturelle et à proximité. Des dégradations des ZH du col des Montets ont été relevées (utilisée comme toilette, problème de déchets). La CCVCMB a le projet d'aménagement du lieu, donc des poubelles pourraient être prévues dans ce cadre.

Zones humides de la Chapelle des Montets

Ce complexe de zones humides remarquable pour la biodiversité a été également pointé par le SM3A. Un projet de gestion pourrait être envisagé, en concertation avec les différents acteurs. La CCVCMB organisera une réunion avec la commune pour en discuter. Notice et gestion prévue dans le plan de gestion suite à la modification des limites de la RN. Une zone humide a été retirée de la RN, mais elle est située à l'ouest de la route, donc pas identifiée par le SM3A comme zone humide en lien direct avec la nappe de l'Eau Noire.

Le SM3A suppose que des financements de l'Agence de l'eau et du CD74 peuvent être demandés pour la gestion. Comme l'enjeu de connectivité entre ces zones humides est identifié, la CCVCMB peut aussi apporter des financements à travers le projet LAB financé par l'ADEME et porté par la collectivité.

L'organisation de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) pour la gestion des ZH prioritaires n'est pas encore définie.

Le projet du service de RTM (restauration des terrains de montagne) de remettre l'eau noire dans son lit prévoit de réaliser des travaux d'étanchéification. Il n'y a pas de sensibilisation prévue par le SM3A. La CCVCMB se propose de réfléchir à sa mise en œuvre.

Zone humide de Tré le Champ

Ces zones humides, situées en dehors de la Réserve Naturelle mais dans le site Natura 2000 présentent un fort intérêt pour la flore. Une gestion pourrait être envisagée pour ces milieux qui se referment. Les parcelles appartiennent à des propriétaires privés. Le SM3A précise qu'une Déclaration d'intérêt général est plus fiable qu'une convention pour la mise en place d'une gestion. Asters transmettra la cartographie de la zone à la CCVCMB.

Zone humide de la Remuaz

Une nouvelle action est proposée pour limiter la dégradation de cette zone humide par le piétinement. Le sentier traverse cette zone humide, ce qui engendre un piétinement sur une surface importante.

Cours d'eau

Une étude de la prise d'eau d'Emosson dans le vallon de Bérard est en cours, mais Asters n'a pas reçu de résultats pour le moment. Les débits vont peut-être varier suite à l'étude.

Gestion des refuges : un seul refuge, le refuge du lac Blanc, est situé en Réserve Naturelle. Asters avait accompagné la collectivité pour le projet de pico-centrale. Le programme ARVE PURE, coordonné par le SM3A peut apporter des solutions.

Plusieurs refuges ont quelques problèmes avec les toilettes, ce qui engendre des rejets (Lac Blanc, Pierre à Bérard). La solution de toilettes sèches avec redescende de la matière serait à proposer.

Actions liées à la valorisation des connaissances

Les rapports d'activités scientifiques et annuels sont envoyés aux partenaires et disponibles sur le site internet www.cen-haute-savoie.org

Des documents de synthèse des études seraient à réaliser pour l'aide à la décision.

Bilan de l'évaluation des 6 actions de gestion des lacs et zones humides

Opération / action	évaluation	priorité
Améliorer la naturalité des lacs de montagne	Bon	1
Sensibiliser les pêcheurs de montagne à l'environnement	Moyen	2
Contrôle de l'alevinage	Bon	1
Maintenir une veille sur les zones humides	Bon	1
Réalisation de notices de gestion sur la zone humide de la Poya et sur le Col des Montets	Bon	1
Entretien de la zone humide de la Poya et de la mosaïque de milieux du Col des Montets	Moyen	1